



Le 7 octobre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vallée de l'Orbiel : les conclusions des expertises du BRGM et de l'INERIS

Suite aux inondations d'octobre 2018 en vallée de l'Orbiel, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a publié les conclusions des nouvelles investigations réalisées cet été sur les sols en Vallée de l'Orbiel. Saisi par l'ARS Occitanie, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) vient de rendre à son tour son interprétation des risques pour la santé.

Suite aux inondations d'octobre 2018, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a réalisé durant l'été 2019 une campagne d'investigation complémentaire sur la qualité des sols en aval de l'ancien complexe industriel et minier, sur les sites à usage sensible potentiellement impactés.

Définis en lien avec les collectivités concernées, 25 sites ont été recensés et échantillonnés sur 5 communes (Mas Cabardès, Lastours, Conques/Orbiel, Villalier et Trèbes). Il s'agit essentiellement de lieux fréquentés par des enfants (écoles, aires de jeux et d'accueil de jeunes enfants, stades, boulodromes principalement). Pour ces sites, les recherches dans les sols ont porté sur les teneurs en Arsenic et sur la recherche d'autres traces métalliques

Les conclusions finales du BRGM ont été remises le 1er octobre 2019 à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Elles mettent en évidence les points suivants :

- Dans les écoles, les investigations menées confirment l'absence de voie d'exposition liée à des sols nus superficiels potentiellement contaminés par des dépôts de sédiments issus de la crue de l'Orbiel d'octobre 2018. En effet, les écoles inondées soit ne sont plus utilisées, soit leurs sols ont été recouvert de telle sorte que les sols nus ne sont plus accessibles aux enfants.
- Sur certains autres sites, les sédiments déposés présentent des teneurs en arsenic, de l'ordre de grandeur de celles présentes dans les sédiments de l'Orbiel, confirmant le dépôt de ces matériaux sur les zones investiguées.

.../...

Dès réception des conclusions de ces nouvelles investigations environnementales, l'Agence régionale de santé Occitanie a saisi l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) pour en faire une interprétation sanitaire et proposer des recommandations en termes de mesure de gestion de ces sites.

Les conclusions de l'INERIS ont été remises à l'ARS, le 4 octobre dernier :

- Elles confirment d'abord que le recouvrement des sols nus des parcelles étudiées dans les écoles et crèches permet de supprimer tout transfert entre les sols et les personnes fréquentant ces sites.
- 15 sites sensibles ne posent pas de difficultés particulières et ne requièrent aucune mesure de gestion.
- Pour les autres lieux (10 sites), compte tenu des concentrations en polluants retrouvées, l'INERIS a proposé des mesures de gestion adaptées afin de supprimer les contacts directs entre les sols de surface et les enfants : recouvrement des sols à nu par des matériaux d'apport contrôlé ou restriction d'usage ou d'accès pour ces sites.
- Ces préconisations viennent d'être portées à la connaissance des mairies concernées pour mise en œuvre.
- Dans l'attente, les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès à ces sites sont maintenus et seront complétés après échange avec les maires concernés

Ces deux rapports (BRGM/INERIS) sont désormais accessibles à tous sur les sites Internet de la Préfecture de l'Aude et de l'ARS Occitanie.

Dans le domaine sanitaire, les résultats du dispositif de suivi médical mis en place pour les enfants de la Vallée de l'Orbiel sont également mis à jour régulièrement sur le site de l'ARS Occitanie.

Les travaux du BRGM et de l'INERIS ont été immédiatement transmis à l'Agence nationale de santé publique (Santé Publique France) afin que celle-ci rende son avis qui est à présent attendu.

La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé détailleront leurs plans d'action mis à jour, une fois cet avis rendu vers la fin du mois d'octobre